



COMITE DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-VIENNE DE PÊCHE SPORTIVE AU COUP

ASSEMBLEE DISSOLUTIVE — 17 décembre 2016 —

L'Assemblée Dissolutive a été ouverte par Marc DRUTEL à 22h00, salle Jean Pierre Timbaut à la Mairie de Limoges.

Objet de cette Assemblée Dissolutive:

Compte tenu de la mise en place de la nouvelle Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS) et du nouveau CD87 FFPS, le CD87 FFPSC est amené à disparaître et à être remplacé par la commission « Eau Douce » du CD 87 FFPS.

Participants :

9 clubs FFPSC sont représentés, soit 11 mandats.

APVG (1 mandat – 10 licenciés)

TS87 (1 mandat – 9 licenciés)

La Coulée (1 mandat – 8 licenciés)

Cormorans (1 mandat – 9 licenciés)

La Truite Montmailler (1 mandat - 8 licenciés)

Les Ponticauds (1 mandat – 10 licenciés)

TSPP87 (1 mandat – 12 licenciés)

TR Les feuillardiers (2 mandats – 16 licenciés)

Ablette palaisienne (2 mandats – 24 licenciés)

Procédure de dissolution du CD87 FFPSC

Marc DRUTEL a fait lecture des articles 28-29-30 des statuts du CD87 FFPSC.

La dissolution a été soumise au vote des sections concours présentes. La dissolution a été votée à l'unanimité des présents.

Concernant les actifs du CD87 FFPSC, il a été décidé de les transférer à la commission Eau Douce du CD87 FFPS.

L'Ordre du jour ayant été épuisé, l'Assemblée Dissolutive a été clôturée par Marc DRUTEL à 22h15.

Le secrétaire,
Christophe GERMANNAUD

Le président,
Marc DRUTEL